DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

PLAN LOCAL D'URBANISME

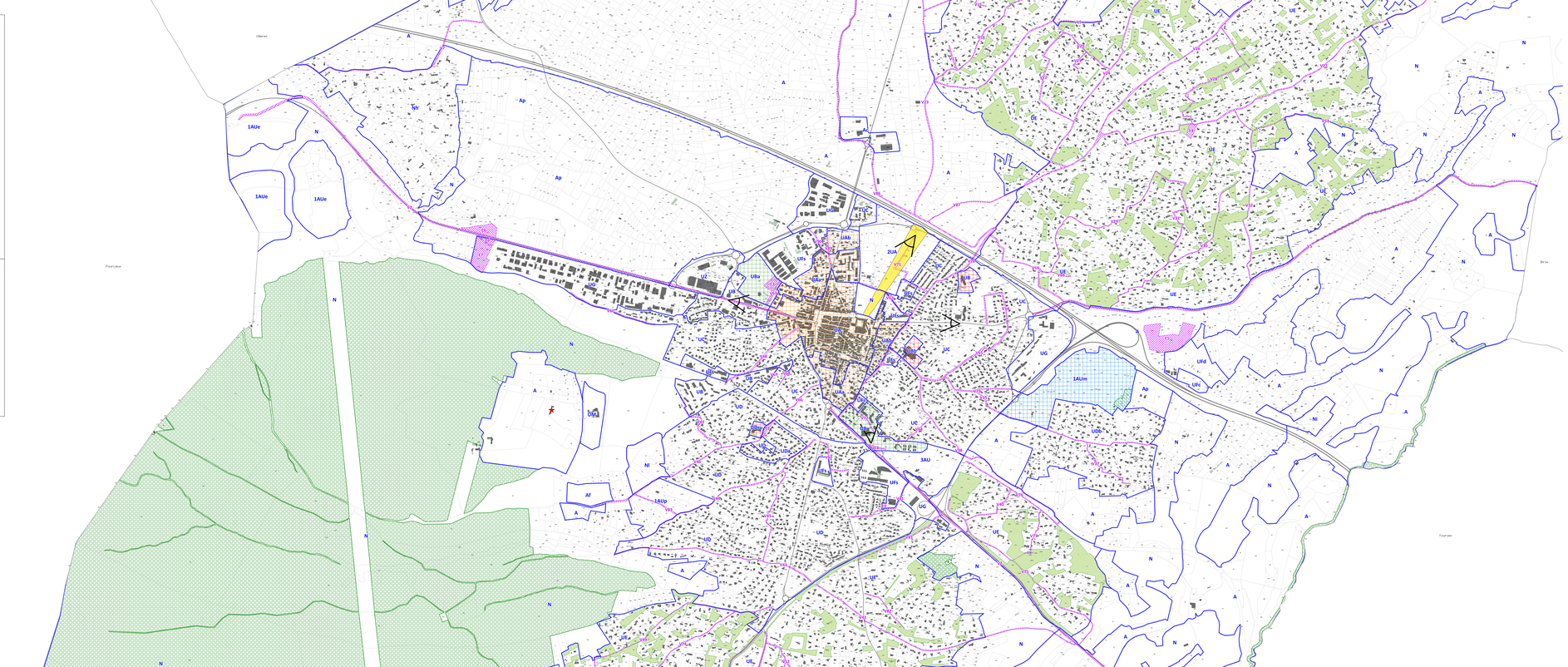
5.1
Plan de Zonage
Centre

1/5000ème

P.L.U Approuvé par DCM le 19 janvier 2016	
Révision N°1 :	Modification N°1 : 27-09-2016 N°2 : 24-09-2017 N°3 : en cours N°4 : 01-02-2019 N°5 : 12-12-2022 N°6 : en cours
Révision allégée N°1 : en cours	Modification simplifiée N°1 : 07-12-2021 N°2 : en cours

- Limites des zones
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé aux ouvrages publics
- Emplacement réservé aux voies publiques
- Eléments de paysage à protéger (art L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Element d'intérêt écologique à protéger (art L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Servitude de mixité sociale de type 1 : au moins 25% des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale de type 2 : pour tout projet d'au moins 5 logements, au moins 30% des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale de type 3 : au moins 35% des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale : au moins 40 % des logements devront être à caractère social
- Zone non aedificandi
- Cône de vue

N



- Ilots de constructibilité
- Plantations à réaliser

ZOOM : ZONE UZ



ECHELLE : 1/1000 ème